ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME
WORLD TOURISM ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL TURISMO
ВСЕМИРНАЯ ТУРИСТСКАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
منظمة السياحة العالمية

CE/85/Note Inf.1
Madrid, mars 2009
Original : français

Quatre-vingt-cinquième session du Conseil exécutif
Bamako (Mali), 7 et 8 mai 2009

NOTE D'INFORMATION Nº1

I. LIEU ET DATES

1. Conformément à la décision CE/DEC/18(LXXXIV), le Conseil exécutif de l'OMT tiendra sa quatre-vingt-cinquième session à **Bamako, au Mali, du 7 au 8 mai 2009**, sur invitation du Gouvernement malien.

2. La séance d'ouverture aura lieu le **jeudi 7 mai à 9 heures** et se tiendra à :

Salle Baobab

HÔTEL RADISSON

Nouveau quartier administratif et des affaires ACI 2000
Bamako

Téléphone : (+223) 44 29 00 00
Télécopieur : (+223) 44 29 00 01

II. RÉPONSES AUX INVITATIONS

3. Les gouvernements et autres instances invités par lettre du Secrétaire général par intérim du **30 mars 2009**, sont priés de faire parvenir, dès que possible, leur réponse à cette invitation, en indiquant, autant que faire se peut, la composition de leur délégation.

4. Les participants sont priés de bien vouloir remplir et renvoyer le formulaire de participation ci-joint, **au plus tard le lundi 4 mai 2009** à :

Mme Dominique BERNARDET Chef, Service des conférences, traduction et documents Organisation mondiale du tourisme 28020 MADRID – Espagne Téléphone : (+34) 91 567 81 00 Télécopieur : (+34) 91 571 37 33 Courriel : conf@unwto.org	**M. Modibo CISSE** Conseiller technique Ministère de l'artisanat et du tourisme Téléphone : (+223) 20 29 64 50 Télécopieur : (+223) 20 29 93 27 Courriel : mobocisse@yahoo.fr	**M. Moustapha DIAKITE** Direction administrative et financière Ministère de l'artisanat et tourisme Téléphone : (+223) 20 29 53 44 Télécopieur : (+223) 20 29 93 27 Courriel : moustaphedia@yahoo.fr

III. STATUT DES PARTICIPANTS

5. Le Gouvernement malien prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'arrivée et le départ des participants invités par l'Organisation, ainsi que leur séjour au Mali. Tout au long de leur séjour, les participants jouiront des privilèges et immunités que prévoit l'accord conclu entre l'Organisation et le Gouvernement Malien conformément à l'article 32 des Statuts de l'OMT.

IV. FORMALITÉS DE FRONTIÈRE

6. Les participants à cette session du Conseil exécutif sont priés de prendre note des conditions d'entrée sur le territoire du Mali, tel qu'indiqué ci-après :

a) Un passeport en cours de validité de six mois est exigé pour les visiteurs au Mali. Un visa d'entrée peut être obtenu auprès des représentations des Missions Diplomatiques et Consulaires maliennes à l'étranger ;

b) Les ressortissants des pays, cités ci-dessous sont exempts de visa d'entrée au Mali : Algérie, Cameroun, Maroc, Mauritanie et Tunisie ;

c) Les ressortissants des pays membres de la CEN SAD (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Liberia, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie) et ceux des États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) en mission sont aussi exempts de visa d'entrée au Mali ;

d) Sont aussi exempts de visa d'entrée au Mali, les pays ayant signé des accords de suppression de visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de passeports de service. Il s'agit de : Gabon, Cuba, Venezuela et Iran.

e) Les ressortissants de la région administrative de Macao et ceux de la région spéciale administrative de Hong-Kong sont exempts de visa d'entrée au Mali.

7. Les ressortissants des pays qui ne figurent pas sur les listes ci-dessus sont priés de bien vouloir prendre les mesures nécessaires auprès des représentations diplomatiques et consulaires du Mali pour obtenir un visa d'entrée dans ce pays.

8. En cas d'absence de représentation diplomatique du Mali dans leur pays, les délégués sont priés de s'adresser **suffisamment à l'avance** et au plus tard le **25 avril 2009** au Secrétariat de l'Organisation mondiale du tourisme et au Ministère malien de l'artisanat et du tourisme, en indiquant toutes les données qui permettront aux autorités maliennes de prendre les mesures nécessaires pour l'émission d'un visa à l'arrivée. Les frais d'émission du visa d'entrée sont 15.000 F.CFA.:

- Nom et prénom
- Nationalité
- Numéro et type de passeport
- Lieu et date de délivrance du passeport
- Date de validité
- Informations sur le voyage : date, heure et numéro de vol d'arrivée

9. Pour toute information concernant les visas d'entrée sur le territoire du Mali, les délégués sont priés de consulter la page web du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali : http://www.mae.gov.ml/veniraumali.php

V. TRANSPORT AÉRIEN ET ACCUEIL À L'AÉROPORT

10. Le pays hôte et l'OMT sont en train de négocier avec les compagnies aériennes **Air France** et **Royal Air Maroc** des réductions sur leurs vols, à l'intention des participants à la quatre-vingt-cinquième session du Conseil exécutif de l'OMT. Le détail de ces réductions sera indiqué dans une seconde Note d'information.

11. Les autorités maliennes mettront sur place un service d'accueil à l'aéroport international de **Bamako-Sénou** et assureront gratuitement le transfert des délégués, à l'arrivée comme au départ entre l'aéroport et les hôtels sélectionnés et le lieu de la session du Conseil exécutif. Aussi, est-il demandé aux délégués de faire parvenir au Ministère malien de l'artisanat et du tourisme, un exemplaire du formulaire de participation ci-joint, en précisant leurs numéros de vols, lieu de provenance et dates d'arrivée et de départ.

VI. REGLEMENT DOUANIER ET TAXES D'AEROPORT

12. Le Mali applique les règlements douaniers internationaux en ce qui concerne les touristes.

13. Les taxes d'aéroport et touristiques sont déjà comprises dans les prix des billets.

VII. REGLES SANITAIRES

14. Les participants devront se munir d'un Certificat international de vaccination contre la fièvre jaune.

VIII. HÉBERGEMENT

15. Le pays hôte a obtenu des tarifs spéciaux des hôtels cités ci-après. Les délégués sont priés de s'adresser **suffisamment à l'avance** et au plus tard le **25 avril 2009** au Ministère malien de l'artisanat et du tourisme, en retournant le formulaire d'hébergement ci-joint dûment remplis aux adresses indiquées pour permettre aux autorités maliennes d'effectuer les réservations dans les hôtels choisis.

16. Les prix sont indiqués en Franc CFA et comprennent le petit-déjeuner. Ils peuvent être payés en cette monnaie, en Dollar des États-Unis, en Euros ou par carte de crédit. Un montant équivalent à une nuit d'hôtel sera retenu en cas de non présentation.

LISTE DES HÔTELS SÉLECTIONNÉS

Hôtels	Prix réduit en F. CFA (TVA incluse)	Remarques
1. **Hôtel Radisson ******* Adresse : ACI 2000 Hamdallaye BP : E 2566 Tél. : (223) 44 29 00 00 Fax : (223) 44 29 00 01 Courriel : info.bamako@radissonsas.com reservation.bamako@radissonsas.com Lieu de la réunion	Chambre standard : 94.000 Chambre Business class : 117.000 Suite exécutive : 207.000 Suite présidentielle : 558.000	Cartes de crédit acceptées : Visa Connexion Wifi gratuite

Hôtels	Prix réduit en F. CFA (TVA incluse)	Remarques
2. **Hôtel LAICO LIBYA ******* **Ex Hôtel de l'Amitié** Adresse : BP : 1720, Avenue de la Marne Bamako Tél. : (223) 20 21 43 21 Fax : (223) 20 21 43 85 Courriel : ho573@accor-hotel.com 20 min. en voiture du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 85.000 Chambre double : 85.000	Cartes de crédit acceptées : Visa Connexion Wifi gratuite
3. **Azalai Hôtel Salam ******* Adresse : BP : 104, Quartier du fleuve Près du Centre International de Bamako Tél. : (223) 20 22 12 00 Fax : (223) 20 22 36 37 Courriel : azalaihotelsalam@azalaihotels.com Page Web : azalaihotels.com 10 min. en voiture du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 90.000 Chambre double : 90.000	Cartes de crédit acceptées : Visa Connexion Wifi gratuite
4. **LAICO Hôtel El Farouk ******* Adresse : BP 5063 Bd. 22 Octobre 1946 Bamako Tél. : (223) 20 23 10 30 / 20 22 30 30 Fax : (223) 20 22 61 61 Courriel :Sales.elfarouk@laicohotels.com Page Web : www.laicohotels.com 15 min. en voiture du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 89.000 Chambre double : 99.000	Cartes de crédit acceptées : Visa, American Express et Dinners Club Connexion Wifi gratuite
5. **Hôtel Plaza ****** Adresse : Niarela Sud, derrière l'Ambassade de Russie à Bamako Tél. : (223) 20 21 50 30 / 20 21 50 32 Fax : (223) 20 21 50 34 Courriel : hotelplaza@cefib.com 25 min. en voiture du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 40.000 Chambre double : 50.000	Cartes de crédit acceptées : Visa
6. **Azalai Grand Hôtel ****** Adresse : Centre Commecial BP : 104 Bamako Tél. : (223) 20 22 24 92 Fax : (223) 20 22 26 01 Courriel : azalaigrandhotel@azalaihotels.com Page Web : azalaihotels.com 20 min. en voiture du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 80.000 Chambre double : 80.000	Cartes de crédit acceptées : Visa, American Express et Dinners Club Connexion Wifi gratuite
7. **Résidence Komé ***** Adresse : BP : 1060 Hamdallaye ACI 2000 Tél. : (223) 22 29 00 00 Fax : (223) 20 29 29 99 Courriel : komeresidence@arc.net.ml Hôtel contigu à l'hôtel Radisson, lieu de la réunion	Chambre individuelle : 35.000 Chambre double: 40.000	Cartes de crédit acceptées : Visa
8. **Hôtel Massaley ***** Adresse : Hamdallaye ACI 2000 BP : E 3245 Tél.: (223) 20 29 54 56 Fax: (223) 20 29 50 53 Courriel : massaleyhotel@yahoo.fr 5 min. à pied du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 35.500 Chambre double: 35.500	Cartes de crédit acceptées : Visa

Hôtels	Prix réduit en F. CFA (TVA incluse)	Remarques
9. **Azalai Hôtel Nord Sud ***** Adresse : BP : 2566 Hamdallaye ACI 2000 Avenue du Mali Tél. : (223) 229 69 01 Fax : (223) 229 69 00 Courriel : azalainordsud@azalaihotels.com 5 min. à pied du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 55.000 Chambre double: 55.000	Cartes de crédit acceptées : Visa Connexion Wifi gratuite
10. **Hôtel Mandé ***** Adresse : Cité du Niger BP : 2639 Tél. : (223) 20 21 19 95 / 20 21 44 85 Fax : (223) 20 21 19 69 Courriel : mandehotel@afribonemali.net 15 min. en voiture du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 47.500 Chambre double: 53.000	Cartes de crédit acceptées : Visa Connexion Wifi gratuite
11. **Hôtel Résidence Bouna **** Adresse : BP : 3216 Hamdallaye ACI 2000 Tél. : (223) 20 29 07 42 - 20 29 04 42 Fax : (223) 20 29 68 98 Courriel : Bouna@afribone.net.ml 10 min. à pied du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 33.000 Chambre double: 38.500	Connexion Wifi gratuite
12. **Hôtel Les Colonnes**** Adresse : Hamdallaye ACI 2000 Tél. : (223) 20 29 46 30 Fax : (223) 20 29 46 28 Courriel : lescolonnes2002@yahoo.fr 10 min. à pied du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 25.500 Chambre double: 37.500	Connexion Wifi gratuite
13. **Hôtel Columbus **** Adresse : Hamdallaye ACI 2000 Tél. : (223) 20 29 68 83 Fax : (223) 20 29 68 84 Courriel : Colombushotel12005@yahho.fr 10 min. à pied du lieu de la réunion	Chambre individuelle : 30.500 Chambre double: 32.500	

N.B. : Le taux de change en mars 2009 est 1 dollar des États-Unis pour **513.914 XOF** (Francs CFA) ; et 1 Euro pour **655,957 XOF** (Francs CFA).

IX. INSCRIPTION ET LAISSEZ-PASSER

17. Le comptoir d'enregistrement sera ouvert à **l'hôtel Radisson** le **mardi 5** et le **mercredi 6 mai** de **9 h 00 à 13 h 00** et de **15 h 00 à 18 h 00**, et le **jeudi 6 mai à partir de 9 heures.**

18. Des laissez-passer seront délivrés au moment de l'inscription. L'accès au périmètre affecté aux réunions et autres activités sociales est réservé uniquement aux porteurs du laissez-passer nominatif.

X. LANGUES DE TRAVAIL

19. Les documents de la session du Conseil seront diffusés en anglais, arabe, espagnol, français et russe. L'interprétation simultanée des débats des séances sera assurée en anglais, espagnol français et russe

XI. DOCUMENTS DE TRAVAIL

20. La plus grande partie des documents de travail destinés à cette session du Conseil sera diffusée dans les délais les plus brefs conformément aux dispositions réglementaires. Les délégués sont priés de se munir des exemplaires des documents diffusés à l'avance.

XII. LISTE DE PARTICIPANTS

21. Une liste provisoire de participants sera établie **le lundi 4 mai** sur la base des réponses reçues auxquelles il est fait allusion au paragraphe 2 ci-dessus. La liste définitive de participants sera distribuée ultérieurement sur la base des renseignements portés par les participants sur les formulaires d'inscription.

XIII. PROGRAMME SOCIAL

22. Un programme social est en cours de préparation. Toute information y afférant sera indiquée dans une prochaine note d'information.

23. Pour profiter pleinement du séjour au Mali plusieurs activités, sorties et découvertes seront proposées par des agences de voyages sur place.

XIV. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Monnaie officielle et taux de change** : La monnaie officielle au Mali est le Franc CFA **(XOF)**. Le taux de change correspondant au mois de mars 2009 est d'approximativement 1 dollar des États-Unis pour **513.914 XOF** ; et 1 Euro pour **655,957 XOF**.

- **Climat** : La température moyenne au mois de mai à Bamako oscille entre 30ºC et 42ºC.

- **Heure officielle** : L'heure officielle au Mali est celle du Méridien de Greenwich (GMT).

- **Langue officielle** : La langue officielle au Mali est le français.

- **Electricité** : Le courant électrique au Mali est de 220 Volts et les prises de courant ont deux douilles rondes.

- **Horaire commercial** : Les banques sont ouvertes de 8h30 à midi et de 15h15 à 18 heures du lundi au vendredi. Le samedi, elles sont ouvertes de 8h30 à midi.

  Les magasins sont ouverts de 9 heures à 20 heures du lundi au samedi. Quant aux boutiques, les souks d'artisans et autres petits commerces, la plupart d'entre eux sont ouverts toute la semaine.